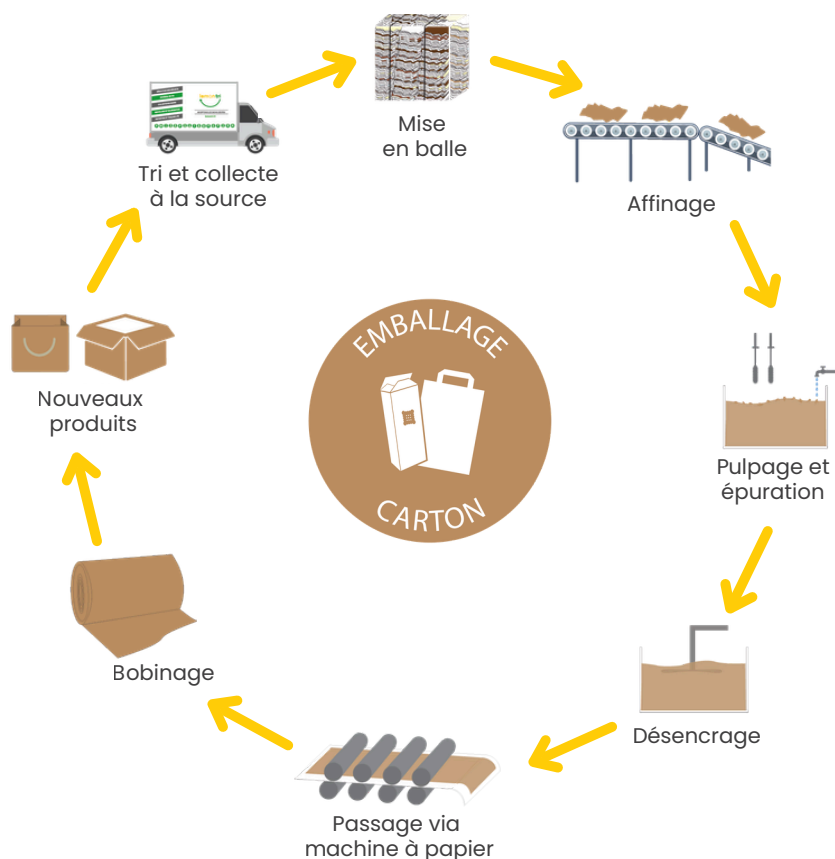


Le recyclage du carton

Comme le papier, le carton est fabriqué à partir de cellulose, une fibre de bois. En France, le taux de recyclage du carton atteint 80 %. Tous les cartons se recyclent, à l'exception des cartons souillés. Selon la qualité du carton, il peut être recyclé jusqu'à 7 fois, car la fibre se dégrade à chaque cycle. Recycler le carton permet de fabriquer de nouveaux emballages en carton, des boîtes à chaussures, des boîtes d'œufs, des meubles, des objets de décoration...



75 %

du carton correctement trié est recyclé

2,4 millions

de tonnes de carton ondulé ont été produites en France en 2023

60 %

des cartons fabriqués à partir de carton recyclé



D'abord, le carton est trié à la source : étape essentielle pour assurer son recyclage.



De retour à l'entrepôt, les cartons sont conditionnés en balles.



À leur arrivée en centre de recyclage, les balles de carton sont plongées dans un pulpeur qui les transforme en pâte. Les éléments indésirables sont isolés. Les fibres sont séparées selon leur longueur.



Ensuite, vient l'étape d'épuration, de désencrage et de cyclonage.



Lorsqu'elle est propre et homogène, la pâte est étalée puis pressée pour faire une feuille, et enfin séchée. Une bobine mère est ensuite réalisée. Elle peut revenir en usine pour la fabrication de nouveaux produits !

